Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20230302-D20230302-035-DE Date de télétransmission : 07/03/2023 Date de réception préfecture : 07/03/2023

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-035 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 2 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : jeudi 23 février 2023 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 55 - Nombre de pouvoirs: 10 - Nombre de votants: 65

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Pascal BONETTI, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (jusqu'à la délibération n°2023-039), Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2023-034), Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER (jusqu'à la délibération n°2023-034), Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2023-028), Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2023-030), Marie-Claude REGACHE (jusqu'à la délibération n°2023-030), Sylviane BOUCHARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET (jusqu'à la délibération n°2023-035), Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Alexandre NANCHI, (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Jean-Luc RAMEL), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gilbert BOUCHON (à Denis JACQUEMIN).

Etaient excusés et suppléés: Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

Etaient excusés: Sylvie SONNERY, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Josiane CANARD, Nazarello ALONSO.

**Etaient absents:** Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Mohammed EL MAROUDI, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

## Objet: Fixation des tarifs d'accès aux 7 déchèteries intercommunales pour 2024

VU l'avis favorable de la commission gestion des déchets du 30 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 février 2023 ;

M. André MOINGEON, vice-président, indique qu'il convient de fixer pour l'année 2024, les tarifs d'accès aux 7 déchèteries intercommunales, pour les professionnels et les particuliers.

Sur proposition de la commission gestion des déchets, il suggère les tarifs détaillés en annexe 1.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions décrites en annexe 1 pour la tarification 2024 des accès aux 7 déchèteries intercommunales.
- PRECISE que ces tarifs s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente déli<u>bération.</u>

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 mars 2023

Publiée le 0 9 MARS 2023

Le Président, Jean-Louis GUYADER Pour le président et par délégation.

Siège CHAZEY SUR AIN

Le 1<sup>er</sup> vice-président, Marcel JACQUIN

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20230302-D20230302-035-DE Date de télétransmission : 07/03/2023 Date de réception préfecture : 07/03/2023

## **TARIFS PAR PASSAGE**

	Année civile	Véhicule	Camionnette (ctte)	Camionnette (ctte)	Véhicule
	2024	léger (vp)	PTAC <2,6 tonnes	PTAC >2,6 tonnes	PTAC >3,5 tonnes
Professionnels	1 à 25 passages	8€	13 €	15 €	Accès interdit
Professionnels	26 passages et +	10€	20€	25 €	Accès interdit
Particuliers	1 à 25 passages	Accès gratuit	Accès gratuit	Accès gratuit	Accès interdit
Particuliers	26 passages et +	10€	20€	25 €	Accès interdit

## Pour rappel :

• •					
	Années civiles	Véhicule	Camionnette (ctte)	Camionnette (ctte)	Véhicule
	2022 et 2023	léger (vp)	PTAC <2,6 tonnes	PTAC >2,6 tonnes	PTAC >3,5 tonnes
Professionnels	1 à 25 passages	5€	10 €	13 €	Accès interdit
Professionnels	26 passages et +	8€	15 €	20 €	Accès interdit
Particuliers	1 à 25 passages	Accès gratuit	Accès gratuit	Accès gratuit	Accès interdit
Particuliers	26 passages et +	8€	8€	8€	Accès interdit